

Réf. MO6020

Manutention et travaux de précision

Milieu sec



Les +

Confort
Dextérité (effet seconde peau)
Respirabilité
Bon rapport qualité/prix

CONDITIONNEMENT D'ACHAT

Réf.	Taille	Sachet	Carton
6016	6	10	100
6017	7	10	100
6018	8	10	100
6019	9	10	100
6020	10	10	100
6021	11	10	100
6022	12	0,01	100

A voir également

VARIANTES



MO6030



MO6040

DESCRIPTION

Tricot blanc sans couture à base de polyester, jauge 13,
Enduction palmaire en PU blanc.
Poignet tricot

SECTEURS

Industries lourdes et de process
(sidérurgie, métallurgie, papier, béton,
plâtre...)

Industries légères (textile, cuir,
plasturgie, caoutchouc, meubles, luxe...)

Maintenance

Services et distribution (magasins,
hôtels/restaurants, nettoyage,
garages...)

EXEMPLES D'APPLICATIONS

Travaux d'assemblage minutieux, tri de
petites pièces, petite visserie, montage
de composants électroniques,
manipulation de micro-processeur,
fabrication de médicaments, préparation
de cosmétiques, travaux
d'aménagement intérieur, pose de
cloison sèche.
Convient pour le contact alimentaire.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES



Jauge 13

Couleur	Blanc
Couleur 2	Blanc
Forme	Gant
Environnement	Milieu sec
Type de gant	Tricot sans couture
Matériau du support	Polyester
Niveau de l'enduction	Paume
Matière de l'enduction	PU
Finition de l'enduction	lisse
Poignet	Poignet élastique

NORME(S)

Ce gant est conforme au modèle de l'équipement de protection individuelle ayant fait l'objet de l'attestation CE de type **0075/1747/162/04/20/1185**

Délivré par CTC (0075) 4 rue Hermann. Frenkel 69367 Lyon Cedex 07 France



EPI CAT. II

EN420:2003 + A1:2009

Exigences générales pour les gants de protection

EN388:2016



3.1.3.1.X.

Protection contre les risques mécaniques

Food contact



La migration globale et spécifique des substances soumises à restriction a été testée conformément au règlement européen 10/2011 et ne dépasse aucun niveau de migration légal. Les documents justificatifs sont disponibles sur demande.

Le produit a été testé contre les simulants alimentaires de type A et B du règlement n° 10/2011 relatif aux matériaux et objets en matière plastique en contact avec des aliments aqueux pendant 30 minutes à 40°C pour un usage répété.

TAMPON DISTRIBUTEUR